



Congé maternité et démarches

Par **futuremaman**, le **14/07/2012** à **21:18**

Bonjour,
Je vous écris ce mail car je suis une future maman et je me pose plusieurs questions:
- Mon cdd se terminant le 17 juillet 2012 et mon congé maternité débutant le 28 juillet 2012, dois-je m'inscrire en tant que demandeuse d'emploi le 18 juillet ou à la fin de mon congé maternité? Quelles sont les démarches à faire?
- Pour le calcul de mes indemnités journalières lors de mon congé maternité par la CPAM, est-ce que c'est mon patron qui doit fournir les derniers bulletins de salaires ou moi-même?
Dans l'attente de réponses à mes questions, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.
Cordialement
Future maman

Par **pat76**, le **21/07/2012** à **18:58**

Bonjour
Vous vous inscrivez comme demandeuse d'emploi dès maintenant et vous signalerez au Pôle emploi que vous serez en congé maternité à compter du 28 juillet 2012.
C'est la CPAM qui vous versera alors les indemnités journalières. Une fois votre congé maternité terminé, vous reverrez le Pôle emploi pour lui signaler afin que vos indemnités de chômage vous soient versées par les Assedic.
Vous ne serez plus salariée lorsque vous prendrez votre congé maternité, donc c'est vous qui devrez fournir tous les documents à la CPAM.